

(1)

( N° 178. )

---

## **Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 5 MAI 1859.

---

Nouvelle rédaction de l'article 84 de la loi communale (1).

---

*Amendement présenté par M. B. DU MORTIER.*

Ajouter :

Et sans qu'il soit permis au Gouvernement de refaire le testament en violant la volonté du testateur.

---

(1) Projet de loi, n° 119.

Rapport, n° 164.

---